

SEANCE DU 26 JANVIER 2017



DELIBERATION N° 6

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 20 janvier 2017

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, G.MOSCHETTI, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), G.ELGART (pouvoir à MJ ROQUES), S.PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), A. VALOT (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur le Maire indique qu'au regard des obligations réglementaires fixées par le statut de la Fonction Publique et le Code du Travail, et conformément à la démarche de prévention portée par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail visant à améliorer le respect des obligations en matière d'hygiène et de sécurité, le projet de règlement intérieur ci-joint est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce projet de règlement intérieur Hygiène-sécurité-conditions de travail a reçu l'avis favorable, à l'unanimité, du CHSCT le 15 décembre 2016.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. **Décide** d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 27 janvier 2017
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/01/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/01/2017



*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*